

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

■ I - LE CONTEXTE : ELEMENTS GENERAUX D'APPRECIATION

● A - LE CONTEXTE NATIONAL

1 - Introduction : un ralentissement confirmé de la croissance et de l'inflation

L'année 2024 s'est achevée avec une croissance faible, +1.2 % (taux de croissance hors effet inflation) contre + 1.4 % en 2023. Elle retrouve ainsi le niveau moyen observé avant le Covid.

En 2024, la France conserve par ailleurs le 8^{ème} PIB par habitant le plus élevé de l'Union Européenne. Si depuis 2019, la France réduit l'écart avec l'Allemagne (+4.4 %), par contre, elle accentue celui avec les autres pays de l'Union (+ 10.1 %). Cela s'explique notamment par la contribution des ménages à la croissance du PIB qui a fortement diminué ces dernières années, les ménages priorisent avant tout une épargne importante au détriment de la consommation qui soutenait jusqu'alors une partie de notre croissance. Le taux d'épargne financière¹ des ménages est à un niveau 1.7 fois plus élevé que la moyenne des 30 dernières années. En volume, l'épargne financière des ménages a progressé de 45 milliards d'euros en 2024.

Pour mémoire, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 avait été construit sur une croissance de 1.1 % pour 2025. Elle avait été revue à la baisse en janvier à 0.9 % dans le cadre de l'adoption de la Loi de Finances. Mais quelques mois plus tard, les prévisions avaient été de nouveau abaissées de 0.2 % sans pour autant modifier le budget.

A ce stade, la prévision pour 2025 serait une croissance faible à 0.7 %, hypothèse confirmée par le FMI et la Banque de France.

Les hypothèses retenues pour 2026 (+1.0%) sont jugées par contre un peu optimistes par les mêmes observateurs notamment du fait de l'impact sous-estimé sur l'activité du redressement des finances publiques.

Après le pic connu en 2022, l'inflation s'est normalisée depuis 2023 et a continué à décélérer. En 2024, elle était descendue à + 1.3 % et en 2025, elle devrait se situer autour de + 1 % alors que la Loi de Finances 2025 retenait une dynamique à + 1.4 % pour 2025.

Le PLF 2026 anticipe une légère reprise de l'inflation à + 1.3 % avant + 1.75 % entre 2027 et 2029. Le FMI, la Banque Postale et le Haut Conseil des Finances publiques jugent cette hypothèse comme plausible.

De son côté, le déficit public, préoccupe toujours le gouvernement avec un niveau à 5.8 % en 2025, en augmentation par rapport à 2023, où il était de 5.4 % alors même que la trajectoire devait être à baisse et bien loin des 3 % imposés par l'Europe.

En 2024, l'augmentation du besoin de financement des collectivités locales ainsi que la réduction des excédents sur le budget de la sécurité sociale ont conduit à la dégradation du déficit public. En effet, le besoin de financement des collectivités locales s'établit à 11.4 Md€ en 2024 contre 5 Md€ en 2023. Mais cette augmentation est due à l'effort d'investissement en lien avec le cycle électoral. Cela représente une augmentation de déficit par rapport à 2023 de 16.9 Md€ qui peut être réparti de la façon suivante : +0.4 Md€ pour l'Etat, +7.3 Md€ pour les APUL (dont +6.4 Mds pour les Collectivités locales et + 0.9 % pour les autres organismes divers comme les CCAS) et +9.2 Md€ pour la sécurité sociale.²

Pour mémoire, cette situation dégradée a conduit l'Europe à déclencher en juillet 2024 à l'encontre de la France une procédure pour déficit excessif. En effet, les Etats membres de la zone euro doivent s'inscrire dans les règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination

1 L'épargne financière correspond à l'épargne des ménages une fois déduite les dépenses d'investissement (immobilier par exemple) et se matérialise par des placements financiers. Le taux d'épargne financière est exprimé en % du revenu disponible brut à savoir en tenant compte de l'ensemble des revenus et prestations sociales déduction faites des cotisations et impôts acquittés

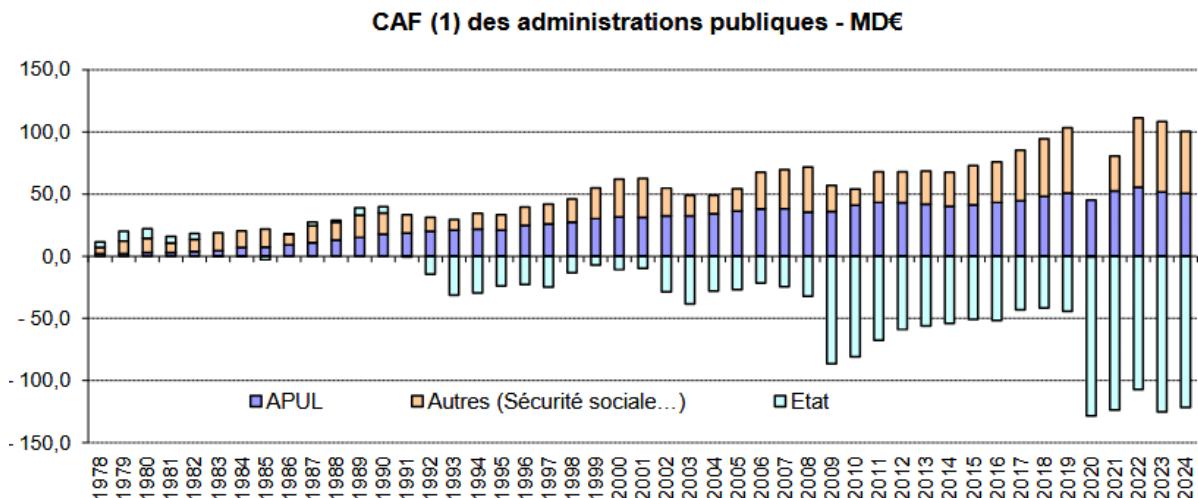
2 Source Cabinet conseil FCL

et la Gouvernance au sein de l'Union Economique et Monétaire et du Pacte de Stabilité et de Croissance. Ce dernier prévoit pour les pays de la zone monétaire euro un plafond de déficit à 3 % du PIB et une dette publique à 60 % du PIB.

Dans ce cadre, le gouvernement français avait soumis à la commission européenne un Plan Budgétaire à Moyen Terme (PSMT) en octobre 2024 qui couvre la période 2025-2029 et qui anticipe un ajustement structurel d'au moins 0.5 % du PIB / an.

Le non-respect de cette trajectoire de redressement exposerait la France à des sanctions allant jusqu'à 0.1 % du PIB par an soit environ 2.8 Mds / an.

Le poids des Administrations Publiques Locales (APUL) reste limité dans ce déficit, car elles présentent une capacité d'autofinancement positive alors que l'Etat affiche un déficit de la section de fonctionnement depuis 1991. Cette situation évolue peu en 2024



(1) CAF : Capacité d'autofinancement (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement)

Source FCL

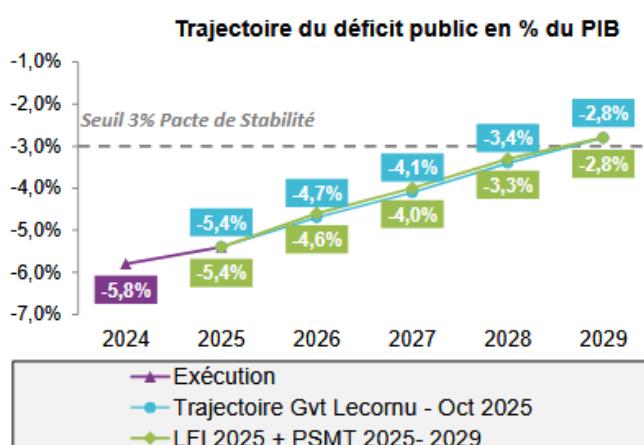
Toujours en 2024, la dette publique continue d'augmenter de + 203 Mds (après + 148 Md€ en 2023) dont 14 Mds pour les APUL ce qui représente 6.8 % de l'accroissement global de la dette. Elle représente dorénavant 113.2 % du PIB avec 9.8 % pour la sécurité sociale, 9 % pour les APUL et 94.4 % pour les Administrations Publiques Centrales, bien loin du ratio européen à 60 % du PIB maximum.

2 – La trajectoire de redressement prévue dans le PLF 2026.

L'objectif du gouvernement actuel est d'atteindre un déficit de seulement 2.8 % du PIB en 2029. Cela signifie dégager plus de 120 Mds de marges de manœuvre par rapport à l'exercice 2024.

Cela passerait par une évolution globale des dépenses inférieures d'environ 0.4 % à l'inflation sur la période 2026-2029.

Compte tenu du poids des collectivités locales dans la dépense publique (18 % en 2024), elles devraient durablement être appelées à participer au redressement des comptes publics.



La trajectoire repose sur une évolution limitée à 1,2 % des dépenses des collectivités locales ce qui équivaut à une baisse en volume de 0,1 % (du fait des hypothèses d'inflation retenues à +1,3 % en 2026) avec :

- Un ralentissement des dépenses de fonctionnement qui seraient modérées par la reconduction et l'amplification du DILICO
- Un repli des dépenses d'investissement en cohérence avec le cycle électoral communal

De son côté l'Etat prévoit une baisse de son déficit à hauteur de 1,9 Mds en 2026, et table sur un retour à l'équilibre du budget de la sécurité sociale.

		PLF 2026		
APUL		2024	2025	2026
Total dépenses		4,4%	2,1%	0,6%
Dép. de fonctionnement		3,1%	1,8%	1,1%
dans Collectivités locales		3,5%	2,4%	1,2%
Dép. d'investissement		8,4%	3,0%	-0,7%

APUL = Administrations publiques locales composées de toutes les collectivités territoriales (régions, départements, EPCI, communes et des organismes divers d'administration locale (CCAS, caisses des écoles, chambres consulaires)

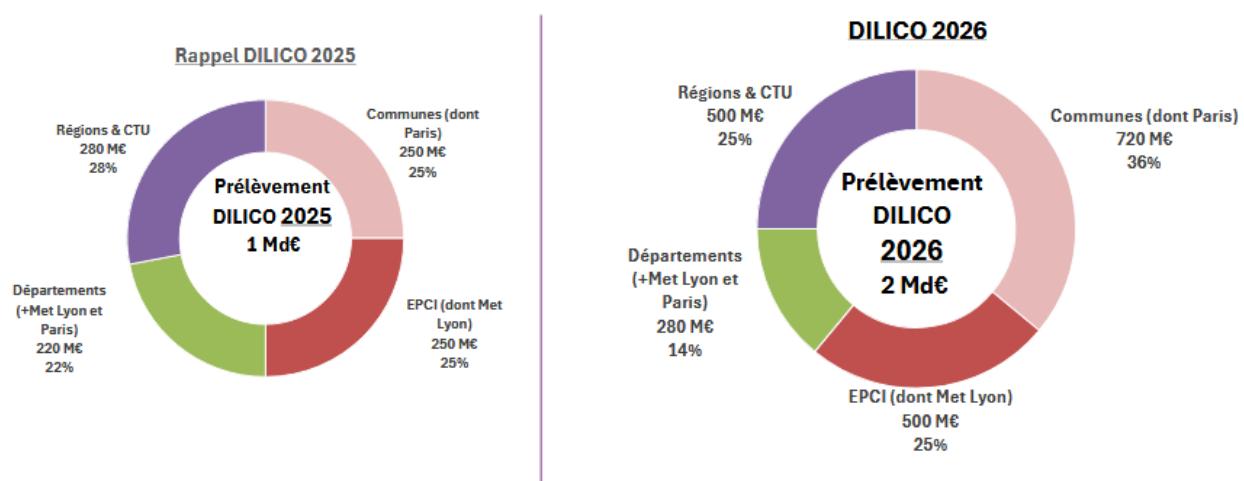
2 – Les principales mesures du Projet de Loi de Finances pour les collectivités locales et tout particulièrement pour les communes

Première mesure très impactante pour les collectivités : la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) mais avec des changements importants par rapport à sa version de 2025 avec un montant qui passerait de 1 Mds (en 2025) à 2 Mds (en 2026).

Le DILICO 2025 sera bien reversé sans reconstitution par un nouveau prélèvement :

- 90 % (30 % par an) en direct à chaque collectivité contributrice en 2025
- 10 % dans les fonds de péréquation comme initialement prévu.

Le DILICO 2026 serait porté à **2 Mds avec une évolution de la répartition entre collectivités** soit pour les communes 36 % de l'enveloppe (contre 25 % auparavant).



La définition des contributeurs est différente en fonction des 4 blocs : pour les communes il s'agit de calculer un indice synthétique de ressources et de charges en prenant le potentiel financier par habitant (75 %) et le revenu par habitant (25 %) et en le comparant à la moyenne. Si l'indice est > à 1 alors la commune contribue. Pour les EPCI, même formule mais si l'indice est > à 0.8 alors les EPCI sont contributeurs. Pour les départements et les régions d'autres critères sont intégrés pour mieux prendre en compte les spécificités de chacun. Pour les départements il y a notamment la prise en compte du % de bénéficiaires RSA (revenu de solidarité active) dans la population encore de l'APA (Allocation Personnalisée d'autonomie) ou de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Pour le DILICO 2026 il est prévu un versement sur 5 ans (contre 3 auparavant) :

- 80 % en direction de chaque collectivité contributrice en 2026 sur 5 ans
- 20 % dans les fonds de péréquation contre 10 % en 2025.

Mais le versement de chacune des années est d'abord conditionné à l'évolution du total des dépenses réelles (fonctionnement et investissement) hors annuité de la dette des budgets principaux par rapport au PIB :

- Si évolution des dépenses < à la croissance du PIB = versement en totalité
- Si évolution des dépenses > à + 1 % de la croissance du PIB = pas de versement
- Si évolution des dépenses > à la croissance du PIB mais < à + 1 % alors réfaction suivant une formule de calcul.

A noter que le respect de l'évolution des dépenses s'entend à l'échelle d'une catégorie de collectivité et non à titre individuel.

Par ailleurs, aucun retraitement des dépenses imposées (comme l'évolution de la CNRACL) n'est prévu à ce stade.

Quelques chiffres concernant l'évolution entre le DILICO 2025 et 2026. Pour les communes, en 2025 il y avait 1924 contributeurs soit 5.5 % des communes, cela représentait 0.8 % de leurs recettes réelles de fonctionnement, 8.7 % des contributeurs étaient plafonnés à 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement et cela représentait 14.2 € de montant moyen par contributeur en € par habitant. Dans les projections concernant le DILICO 2026, il y aurait 3583 contributeurs soit 10.3 % des communes, cela représenterait 1.7 % de leurs recettes réelles de fonctionnement, 64.1 % des contributeurs seraient plafonnés à 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement et cela représenterait 25.9 € de montant moyen par contributeur.

D'autres mesures du PLF concernent les communes :

- La suppression de la part fonctionnement du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- L'application d'un coefficient de réfaction de 0.75 sur la recette de compensation fiscale de l'exonération de 50% des valeurs locatives des locaux industriels. En effet, l'Etat a décidé en 2021 de cette exonération pour les contribuables industriels. Depuis, le gouvernement s'était engagé à compenser les collectivités locales à l'euro. Ce ne sera plus le cas avec cette diminution de la compensation.
- Sur la base d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stabilisée, pour le bloc communal, les dotations de péréquation progresseraient de 290 M€ en 2025 avec + 140 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et + 150 M€ sur la dotation de Solidarité Rurale (DSR). Mais en l'absence d'abondement de l'Etat (qui était de 150 M€ l'an dernier), les collectivités devront financer cette augmentation,
Cela va donc avoir pour conséquence une augmentation de l'écrêttement³ de la Dotation Forfaitaire pour les communes les plus aisées,
- La baisse du fonds vert à hauteur de 500 M€, le fonds passant de 1 150 M€ à 650M€

³ Le mécanisme d'écrêttement permet de redéployer des crédits de la DGF ponctionnés sur certaines collectivités pour alimenter l'enveloppe globale de la DGF via un dispositif de péréquation. Concrètement, les collectivités les plus riches contribuent à alimenter celles qui sont le plus en difficulté. Techniquelement, l'écrêttement est déterminé à partir de la taille de la commune, d'une part, et de sa richesse fiscale, d'autre part, via l'utilisation du critère du potentiel fiscal. Le potentiel fiscal de St Herblain étant élevé, la Ville est soumise chaque année à l'écrêttement, hors 2023 où l'écrêttement a été suspendu dans la loi de finances 2023 du fait du contexte de l'inflation.

- Les dotations de soutien à l'investissement du bloc communal seraient en baisse de 200 M€. Elles devraient par ailleurs être fusionnées en une seule dotation : le fonds d'investissement des territoires.

La mise à jour des valeurs locatives pour les locaux d'habitation⁴ est de nouveau décalée avec un nouveau calendrier de mise en œuvre qui renvoie la réforme à 2031.

Côté PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), plusieurs mesures pourraient impacter les finances des collectivités, avec la fiscalisation des chèques déjeuners, des chèques vacances et autres chèques cadeaux via une contribution patronale de 8 % sur les avantages sociaux et culturels.

Est également anticipé, la mise en place d'un congé de naissance (2 mois par parent : rémunéré à 70 % le premier mois / à 60 % le deuxième mois).

Enfin, en matière fiscale **la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** va être **automatiquement** indexée sur la variation constatée sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) lorsqu'elle est positive. Après la revalorisation 1,7 % en 2025, elle devrait être de **1,1 % en 2026** (IPCH glissant entre novembre 2024 et novembre 2025) soit la poursuite du ralentissement du fait de la baisse de l'inflation.

Remarques :

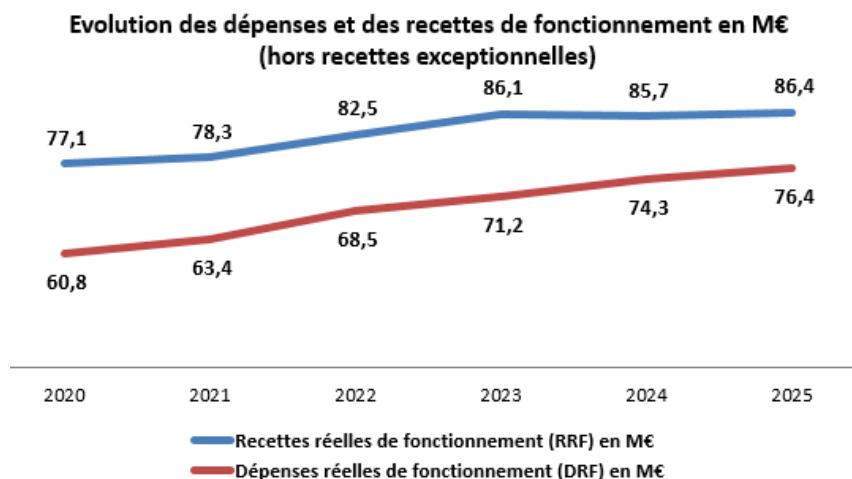
A ce stade, toutes ces mesures sont en cours de discussion au Parlement et l'adoption du PLF et du PLFSS doit intervenir au plus tard le **31/12/2025**. De nombreux amendements ont déjà été déposés, certains adoptés, d'autres rejetés mais seront soumis à la navette parlementaire et le gouvernement a déjà pu laisser entendre certaines inflexions.

⁴ La valeur locative des locaux d'habitation, servant d'assiette pour la taxe foncière notamment est supposée représenter le loyer qui serait appliqué si le logement était loué aux conditions normales du marché. Or les valeurs en vigueur datent de plus de 50 ans. La Loi de Finances 2020 avait acté la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation en reprenant les principes appliqués aux locaux professionnels (réforme mise en œuvre en 2017). La Loi de Finances 2023 avait prévu sa mise en œuvre en 2028 avec un coefficient de neutralisation communal limitant l'évolution des bases fiscales. Le PLF 2026 reporte l'impact de la révision des locaux d'habitation à 2031 avec la campagne déclarative de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation au 1/7/28.

B – LE CONTEXTE LOCAL

1 - Une situation financière saine qui se dégrade en 2025 conformément aux anticipations : quelques éléments rétrospectifs

Dans la continuité de 2024, la situation financière de la Ville reste saine. Néanmoins, l'épargne devrait se dégrader sous l'effet d'une dynamique des dépenses de fonctionnement qui reste soutenue + 2.8 % par rapport au CA 2024, liée notamment à l'augmentation des cotisations retraites CNRACL ainsi qu'à la mise en place du DILICO 2025. Les recettes de leur côté sont nettement moins dynamiques seulement + 1.38 % avec un ralentissement de la dynamique des recettes fiscales.



(Les données 2020 à 2024 sont basées sur les comptes administratifs et l'année 2025 sur le projeté).

En matière de recettes courantes, les produits des services connaissent en 2025 une baisse de 3.99 % due principalement à des ajustements techniques : en 2024 (facturation des familles, abandon de la régie au profit d'une facturation unique mensuelle).

Par ailleurs, il a été constaté un ralentissement des recettes, sur la petite enfance compte tenu des difficultés à recruter dans les structures, et d'une manière plus globale notamment à la direction de l'éducation, une baisse des quotients familiaux avec un impact direct sur le montant facturé.

Sans augmentation du taux de la part communale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB, la dynamique sur la fiscalité locale est nettement ralenti du fait de la revalorisation des bases plus faible + 1.7 % contre +3.9 % en 2024 soit 47.2 M€ en 2025 contre 46.9 M€ en 2024 soit seulement une recette supplémentaire de 0.3 M€.

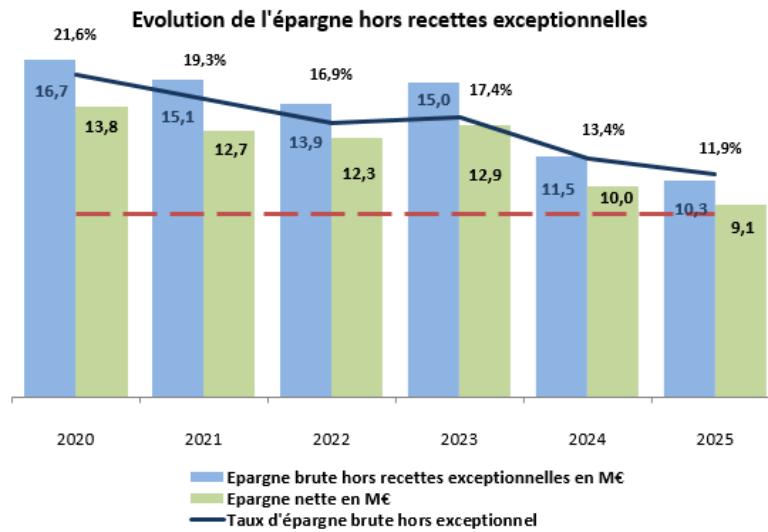
En 2025, la Ville a par ailleurs retrouvé une dynamique sur les droits de mutation avec une recette estimée à 2.5 M€ contre 2 M€ l'an passé.

Les dotations et participations connaissent une baisse également -1.92 % passant de 12.92 M€ à 12.67 M€ avec la baisse des participations de la région et du département notamment.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'année 2025 marque une nouvelle dynamique de + 2.8 % masquant des situations différentes :

- Stabilité des charges à caractère général notamment du fait du ralentissement des fluides en 2025,
- Augmentation de la masse salariale de + 2.3 % par rapport au CA 2023 notamment du fait de l'augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires CNRACL qui va se poursuivre jusqu'en 2028, et la mise en place de la prévoyance obligatoire pour tous.
- Intégration d'une nouvelle dépense (DILICO pour 0.27 M€)
- Dynamique des autres charges de gestion courante + 11.12 % (dont les subventions) avec l'augmentation du cout des berceaux de nos partenaires sur le volet petite enfance, le soutien au CCAS et aux associations partenaires.

Les effets conjugués des dynamiques sur les dépenses et les recettes se traduisent par une baisse de l'épargne brute hors exceptionnel. Son taux passerait de 13.4 % en 2024 à 11.9 % en 2025 et reste néanmoins très positif en dégageant 9.1 M€ pour financer ses investissements



(Les données 2020 à 2024 sont basées sur les comptes administratifs et l'année 2025 sur le projeté).

2- La Ville poursuit son désendettement

La Ville poursuit son désendettement. Le stock de dette est ainsi passé de 40,5 M€ (en 2014) à 4,2 M€ en 2024 soit un désendettement de 36,3 M€.

Fin 2025, la Ville avait 4 lignes d'encours, toutes à taux fixe. Il faudrait à la Ville moins d'une année d'épargne brute pour rembourser sa dette. A titre de comparaison et pour rappel, les communes de la même strate (+ 50 000 hab.) avaient en 2024 une capacité de remboursement de leur dette de 5,50 ans⁵ sachant que le seuil d'alerte à ne pas dépasser fixé dans la loi de programmation des finances publiques est de 12 ans.

Ce faible taux d'endettement ne résulte pas d'une absence de volonté d'investissement, bien au contraire. Nous avions une programmation d'investissements sur ce mandat bien supérieure aux Villes de la même strate. Marqué par un début de mandat chahuté par la crise du COVID et ensuite par de nombreux appels d'offres infructueux (en 2024 et 2025 notamment pour le GS de la Bernardière et pour les travaux de l'Hôtel de Ville), le niveau de réalisation de l'investissement est inférieur à notre volonté mais ne décroche pas de sa trajectoire.

L'absence d'endettement nouveau permet à la Ville de minimiser l'impact sur son épargne avec une augmentation des frais financiers dans un contexte de taux peu favorable depuis 2023 (taux d'emprunt entre 3 et 4 %).

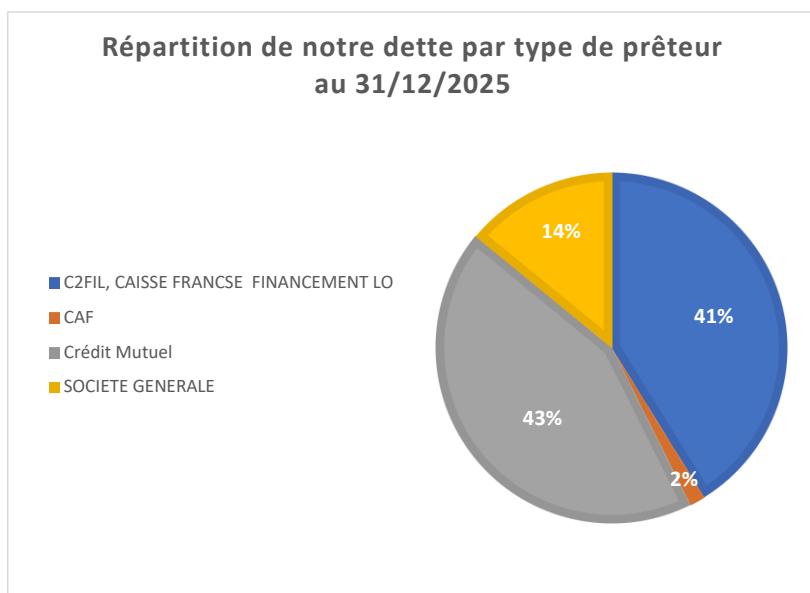
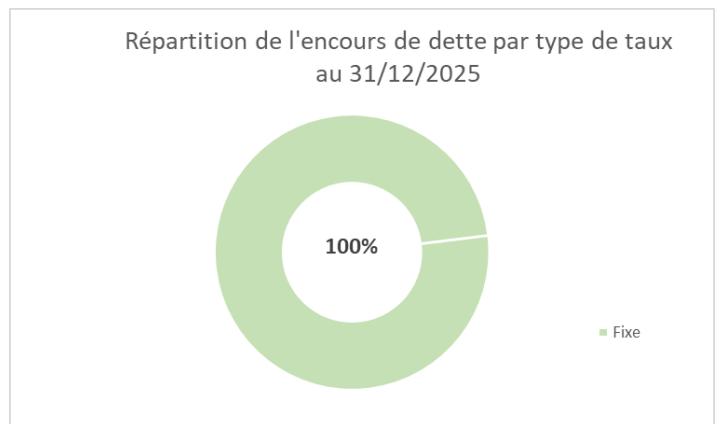
Un taux d'épargne brute nettement supérieur à celui des Villes de la même strate, un niveau d'investissement conséquent, et un niveau d'endettement au plus bas, sont les trois marqueurs objectifs d'une Ville bien gérée.

Evolution de l'endettement

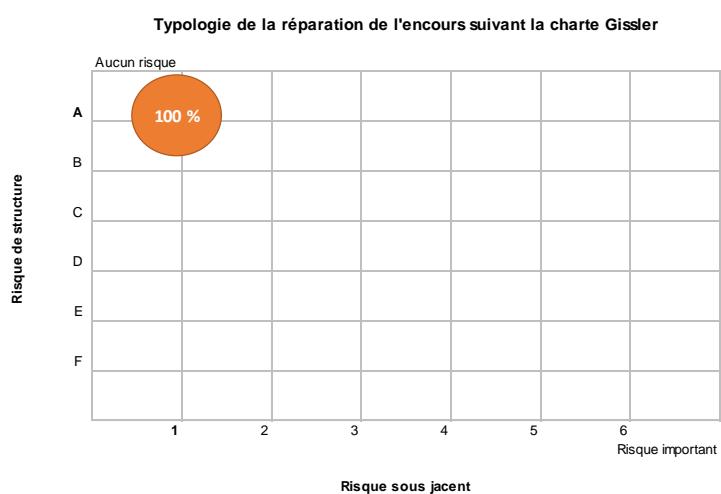


(Les données 2020 à 2024 sont basées sur les comptes administratifs et l'année 2025 sur le projeté).

⁵ Source : collectivités locales.gouv.fr



Saint-Herblain a pratiqué au fil du temps une gestion active de sa dette ce qui lui permet d'avoir une dette très peu risquée. Selon la charte Gissler, 100 % des emprunts sont classés 1A⁶ fin 2025, soit le risque le plus faible.



⁶ Définition des emprunts classés 1A : Il s'agit de l'ensemble des contrats de prêt sans risque : Taux fixe simple, taux variable simple ou Taux variable simple plafonné (taux maximum est défini dans le contrat) ou encadré (taux minimum et maximum défini dans le contrat). Ainsi que tous les encours renégociés au profit de contrat à taux fixe ou variable.

3 – Un contexte budgétaire soumis à des incertitudes

En cette fin d'année 2025, la situation financière de la France est toujours sous tension et les discussions autour du PLF et du PLFSS 2026 nous laissent avec beaucoup d'incertitudes. Tout comme l'an passé la stratégie gouvernementale cherche une certaine forme de stabilité budgétaire pour montrer à la commission européenne et aux agences de notation que nous sommes en mesure de redresser les finances publiques car la contrainte liée à la procédure de déficit excessif est toujours en cours et peut nous rattraper rapidement.

Pour autant, face à ce contexte de grande incertitude et à l'expérience des années passées, si la Ville a toujours fait le choix de la sincérité dans l'exercice de l'élaboration de son Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), elle se heurte cette année, à un PLF et un PLFSS qui prévoient une importante participation des collectivités au redressement des comptes publics alors même que de nombreux amendements ont été déposés et les débats se poursuivent.

C'est dans ce contexte que la Ville doit présenter son ROB, sans réelle certitude sur le montant du DILICO, mesure phare de ce PLF pour les collectivités et tout particulièrement pour les communes. Aussi, nous proposons de retenir un montant « moyen » du DILICO ramenant la participation des collectivités n'ont plus à 2 Mds mais plutôt à 1 Md conformément aux discussions en cours et aux annonces du 1^{er} ministre qui entend rediscuter le niveau de participation des collectivités dans la trajectoire de réduction du déficit public. Les autres mesures du PLF seront quant à elles intégrées en totalité.

Ce choix aura pour conséquence de possibles ajustements entre la présentation de ce ROB et le vote du budget en février 2026 pour avoir un budget le plus sincère possible en intégrant les dispositions de la Loi de Finances votée nous l'espérons avant fin 2025.

Enfin, l'année 2026 sera marquée par le renouvellement de l'assemblée délibérante, il est donc difficile de se projeter sur les projets et orientations à venir. Un budget rectificatif pourra donc être proposé à l'issue des élections municipales.

Malgré ce contexte incertain, ce budget se veut le plus équilibré possible et responsable en consolidant l'action de la Ville en matière de solidarité, d'éducation et de transition écologique.

La Ville devrait être impactée en 2026 par trois tendances majeures :

- **Le renouvellement du pacte de solidarité et de coopération avec la Métropole** : en 2026, la dotation de solidarité communautaire a été gelée compte tenu du renouvellement des instances au montant perçu en 2025 soit 2.91 M€.
Lors de ce mandat, dans le pacte, l'axe solidarité avait été renforcé en intégrant un critère logement social et ce pour accompagner les communes qui assument les plus grandes charges de pauvreté.
Cela s'est traduit pour Saint-Herblain, (une des deux communes de la Métropole à être en règle avec le taux SRU, 25 % de logements sociaux) par une augmentation de cette dotation. Cela sera donc un enjeu important de 2026 de renégocier les critères de ce pacte alors même que la Métropole devrait également être fortement impactée par le PLF et que 19 communes sur 24 sont également concernées par les principaux dispositifs du PLF (DILICO) et baisse de la compensation pour l'exonération à hauteur de 50 % des bases pour le calcul de taxe sur le foncier bâti pour les entreprises industrielles).
L'attribution de compensation sera minorée en 2026 car en 2025 la clause de revoyure sur la prise en charge des conventions de gestion et tout particulièrement sur l'entretien des espaces verts d'accompagnement de voirie (inflation - nouvelles surfaces entretenues) avaient également intégré des rattrapages, la méthode s'affinant avec le temps (soit 12.55 M€ contre 12.64 M€ en 2025)
Avec le renouvellement de mandat, certains dispositifs pourraient être questionnés comme le fonds tourisme que par prudence nous n'avons pas réinscrit (- 20 k€ en 2026).
Pour autant, il s'agit dorénavant d'un financeur important (15.77 M€ /an) et la consolidation des recettes métropolitaines sera un enjeu important du début de mandat.

Par ailleurs, au-delà des mécanismes financiers, Nantes Métropole s'est engagée dès 2001 dans une démarche de coopération et de mutualisation avec l'ensemble des communes de la Métropole. Ce pacte métropolitain 2021-2026 a été posé avec pour objectif l'approfondissement du schéma actuel autour de services communs confortés et complétés.

Pour sa part, la Ville de Saint-Herblain participe déjà :

- Au système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et portail Géonantes, qui concerne la mise en commun des outils SIG de Nantes Métropole avec les Communes et la constitution d'un patrimoine commun de données géographiques,
- A la gestion documentaire et des archives qui vise à co-construire une gestion commune de l'information avec la mise en place et la gestion d'une solution d'archivage électronique,
- A l'animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS) dans un contexte de mise en œuvre du PLUm. Ce service commun concerne l'animation d'un réseau d'instructeurs,
- Au Centre de Supervision Urbaine (CSU),
- Au Centre de Réception des Appels Institutionnels et Organisation Logistique (CRAIOL),
- A l'animation du réseau de lecture publique,
- A l'animation de la relation à l'usager afin de déployer à l'échelle de la Métropole, des synergies entre communes sur les différentes dimensions de la relation usagers,
- A l'hygiène et la sécurité de l'habitat et ainsi mieux répondre à ses obligations.

La contribution pour la Ville en 2026 serait de 178 473 € (dépenses courantes et charges de personnel) soit un montant légèrement supérieur par rapport à 2025 (173 600 €) notamment sur le CSU, sans nouvelle adhésion en perspective. Ce montant pourra être revu à la hausse dans les années à venir en fonction de la montée en puissance des services communs et du nombre de communes adhérentes.

Le contexte actuel peut inciter largement les communes à travailler sur les axes de mutualisation sous le prisme de l'efficience du service public. Enfin, avec la fin de mandat, la Métropole travaille sur un bilan de ces services communs.

- **Des recettes fiscales toujours en hausse malgré un net ralentissement, alors même que la Ville n'a pas augmenté ses taux depuis près de 15 ans** ; si l'inflation a eu un fort impact sur nos bases fiscales avec des revalorisations sans précédent en 2022 (+ 3.4%), en 2023 (+ 7.1 %) et même en 2024 (+3.9 %), la tendance est dorénavant nettement ralenti avec une hypothèse à seulement + 1.1 % (pour mémoire inflation glissante entre nov N-1 et nov N) en 2026 et des perspective d'inflation contenue dans le PLF pour les années futures.
De plus, la poursuite de difficultés rencontrées par le secteur de l'immobilier, avec un recours à l'emprunt rendu compliqué pour les particuliers et les entreprises (effet taux important notamment même s'ils connaissent un léger reflux) ainsi que l'application à venir de la loi sur le Zéro Artificialisation Nette des sols, laisse à penser que la dynamique fiscale sur le bâti va diminuer dans les années à venir, rendant moins dynamique la fiscalité qui représente plus de 50 % de nos recettes de fonctionnement.
- **La prise en compte de la transition écologique.** le passage du seuil de 50 000 habitants a entraîné de nouvelles obligations pour la Ville qui sont venus conforter les efforts déjà produits : rapport de développement durable, Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), l'évaluation des projets au regard des enjeux de transition écologique, le programme d'actions intégré à l'obligation réglementaire Eco Energie Tertiaire sans oublier le numérique responsable avec la prise en compte de la loi REEN (loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) et la présentation d'une stratégie numérique responsable en partenariat avec Nantes Métropole. De manière volontariste, la Ville a souhaité y intégrer également sa feuille de route des achats durables avec tout particulièrement l'intégration de la loi AGEC (loi anti gaspillage pour une économie circulaire) en travaillant sur l'ensemble des achats concernés en lien avec nos partenaires (Nantes Métropole et Résoco entre autres). Enfin, un axe autour de la biodiversité a également été intégré.
Il s'agit d'un véritable enjeu qui doit être conforté et intégré dans tous les projets de la Ville.

4 – Les orientations générales (base comptes administratifs projetés) :

Dans ce contexte qui reste encore très incertain et qui impacte nécessairement les habitants et usagers, la Ville fait le choix d'un budget prudent. Pour autant, c'est également un budget qui apporte un soutien au territoire en poursuivant l'ancrage des politiques publiques municipales dans des valeurs de solidarité et de proximité et en maintenant le programme d'investissement annoncé, tout en contribuant à l'effort indispensable de sobriété.

A noter que le renouvellement de l'assemblée délibérante en mars 2026 ne permet pas pour ce ROB de se projeter dans l'avenir. Cette exercice sera proposé dans le cadre du ROB 2027.

4.1. Une section de fonctionnement dynamique au service des habitants

En matière de **recettes de fonctionnement** les projections financières ont été réalisées avec des taux de fiscalité stables sur la période et en tenant compte des effets de la crise immobilière sur la livraison de nouveaux logements. Nous avons retenu une hypothèse de revalorisation des bases fiscales en lien avec celles de l'inflation, 1.1 % en 2026 et 1.3 % en 2027.

Entre 2020 et 2026, les recettes réelles de gestion courante progresseraient en moyenne de + 1.77 % par an mais les anticipations de recettes pour 2026 seraient à la baisse à hauteur de 0.9 % (hors recettes exceptionnelles) sous l'effet notamment du PLF avec les dotations de l'Etat et les compensations fiscales qui connaîtraient une baisse de 10.5 % alors que dans le même temps la fiscalité (locales, droits de mutation, TLPE et taxe sur l'électricité) n'augmenterait que de + 1.05 %

Pour les **dépenses réelles de fonctionnement**, le cycle 2020-2026 aura connu une croissance soutenue + 4.66 % en moyenne par an (+ 4.61 % en 2026 avec la prise en compte notamment de la poursuite de l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL) ainsi la mise en place du DILICO depuis 2025 (montant 2025 = 270 k€ / montant prévu pour 2026 = 778 k€)

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2026, la trajectoire de redressement des comptes publics table sur une dynamique des dépenses de fonctionnement à seulement 1.2 % pour 2026, la dynamique herblinoise serait donc largement au-delà avec + 4.61 %.

Comme évoqué ci-dessus, à effectif constant, les dépenses de personnel seraient dynamiques avec une augmentation de + 3.3 % du fait de la prise en compte dès le BP de la poursuite de l'augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points et la reprise de la dynamique des fluides du fait de l'augmentation d'un certain nombre de taxes et de la disparition du dispositif de l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique)

Enfin, le changement de périmètre du socioculturel à compter du 01/01/2026 suite à la dénonciation par la CAF de la convention cadre aura des impacts induisant de nouveaux flux financiers avec une recomposition à la fois en dépenses et en recettes (générant des flux croisés) du fait du transfert d'activités de la Ville vers les ASEC. En effet, la Ville va perdre la subvention CAF annuelle (327 k€) au profit des ASEC mais dans le même temps, il y aura dorénavant des flux financiers avec des refacturations de personnel qui seront compensées par la subvention. La mise en œuvre effective intervient au 01/09/26 et les discussions sur les flux financiers et notamment l'analyse sur les éventuels surcoûts sont en cours, aussi dans le ROB, ont été intégrés à la fois le nouveau mécanisme de ces flux financiers ainsi qu'une provision d'un éventuel surcoût.

La transition et la sobriété nécessaires pour tenir les engagements de la trajectoire carbone du pays et celle plus locale du PCAET auront dès 2026 et plus encore par la suite un impact sur l'élaboration du budget. Il ne s'agit en aucun cas de dépenser moins, mais de dépenser mieux. A terme, il s'agit collectivement de repenser comment l'allocation des moyens participe et contribue durablement à la transformation de nos politiques publiques ainsi qu'à l'intérêt général.

4.2. Un programme d'investissement ambitieux en soutien au territoire

A ce jour, La **programmation pluriannuelle des investissements anticipe 117.13 M€ sur la période 2020-2026**. Ce montant a été revu à la baisse pour tenir compte des remarques de la CRC, des décalages et ajustements de certaines opérations au regard soit des difficultés de calendrier (GS Bernardière et l'impact des travaux du nouveau collège Anne Frank, portés par le département de Loire-Atlantique pour libérer le collège Ernest Renan et éviter les travaux en site occupé) ainsi que les difficultés liées aux appels d'offres (dossier requalification de l'Hôtel de Ville) dont les travaux ne commenceront finalement qu'en 2026 et se poursuivront en 2027.

Ce lissage de la traduction financière des travaux engagés ne remet nullement en cause la réalisation des projets tous lancés à ce stade. Il n'y a donc pas de renoncement ni de diminution des ambitions autour de l'impact écologique, qui reste le socle de la politique d'intervention sur les investissements.

Malgré ces adaptations nécessaires au regard de la sincérité budgétaire, le programme d'investissement vient accompagner les besoins liés à l'évolution du territoire et des services publics.

Entre 2020 et 2026, Les investissements sont structurés autour de 4 thématiques permettant de mieux identifier les efforts consentis par la Ville sur les différents champs d'action :

- La maintenance courante : 15.60 M€,
- Les achats de matériels, véhicules, mobilier : 16.40 M€,
- Les obligations réglementaires liées à l'ADAP (accessibilité), le décret tertiaire et le SDIE (schéma directeur de l'immobilier et de l'énergie : 4.84 M€,
- Les projets par politique publique (Education, Jeunesse, Sports, Action socioculturelle, Ville nature, Espaces publics, Patrimoine, Développement urbain, Administration générale, Vie associative, Solidarité, Culture) : 80.28 M€.

Plus globalement, la PPI montre une enveloppe moyenne annuelle estimée à 16.7 M€ qui représente un effort d'investissement important pour notre collectivité afin de répondre aux enjeux d'une Ville verte et solidaire, avec un effort important sur la fin de mandat (moyenne 2020-2023 : 13.4 M€ / moyenne 2024 – 2026 : 21.1 M€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Totaux 2020 - 2026
Informatique, Matériels, Mobilier et véhicules								
Systèmes d'information	669 730,99	704 748,70	982 553,56	1 213 419,46	1 164 595	1 751 331	1 039 000	7 525 379
Matériels et Mobilier	446 963,74	599 005,48	570 506,57	644 856,22	525 629	1 071 384	1 241 182	5 099 527
Véhicules	230 489,43	411 754,81	400 571,95	588 507,95	1 382 132	582 494	171 000	3 766 950
Sous-total	1 347 184,16	1 715 508,99	1 953 632,08	2 446 783,63	3 072 357	3 405 208	2 451 182	16 391 856
Maintenance courante								
Maintenance Patrimoine	573 024,41	982 419,31	843 952,15	1 160 354,97	834 902	1 494 639	2 918 520	8 807 812
Maintenance DNPE	876 540,87	960 713,29	793 550,26	943 694,51	829 603	992 116	1 400 800	6 797 018
Sous-total	1 449 565,28	1 943 132,60	1 637 502,41	2 104 049,48	1 664 505	2 486 756	4 319 320	15 604 830
Réglementaire								
ADAP	7 478,31	34 890,13	227 160,94	676 639,62	1 371 508	819 934	324 300	3 461 911
Décret Tertiaire	-	43 123,54	72 211,07	145 436,70	383 157	337 959	398 648	1 380 725
SDIE								-
Sous-total	7 478,31	78 202,67	299 372,01	822 076,32	1 754 665	1 157 893	722 948	4 842 636
Projets par Politiques Publiques								
Education	3 980 670,56	2 688 067,85	3 466 910,50	1 777 072,88	4 719 651	7 785 052	7 971 203	32 388 627
Jeunesse, sports et action socioculturelle	2 681 827,57	3 942 859,29	2 833 180,78	2 302 498,63	680 722	2 419 039	2 365 631	17 225 758
Ville Nature	231 629,07	587 387,67	418 382,90	1 863 135,11	768 376	3 048 760	1 167 638	8 085 309
Espaces Publics	732 803,57	5 279,48	158 705,69	245 853,31	412 682	118 910	569 750	2 243 984
Patrimoine	2 369,18	105 259,50	49 594,93	2 863,85	12 178	2 331	414 000	588 597
Développement Urbain	145 709,07	710 581,55	1 004 287,21	281 699,32	238 398	352 215	744 887	3 477 777
Administration générale	412 016,56	156 264,17	408 971,53	702 890,33	1 799 208	335 673	5 083 429	8 898 453
Vie associative	-	-	-	815,00	350 000	-	20 000	370 815
Solidarité	451 318,21	2 192 501,05	115 990,09	673 762,26	316 490	173 155	146 000	4 069 216
Culture	53 250,20	1 649 581,98	585 144,51	298 059,17	70 572	-	285 100	2 941 707
Sous-total	8 691 593,99	12 037 782,54	9 041 168,14	8 148 649,86	9 368 276	14 235 136	18 767 637	80 290 244
Total général	11 495 821,74	15 774 626,80	12 931 674,64	13 521 559,29	15 859 803,11	21 284 993,02	26 261 087,68	117 129 566

Au-delà des dépenses récurrentes prévues : Informatique, matériels, mobilier et véhicules, la maintenance courante et le volet réglementaire, la Ville poursuit la réalisation de son programme par politique publique.

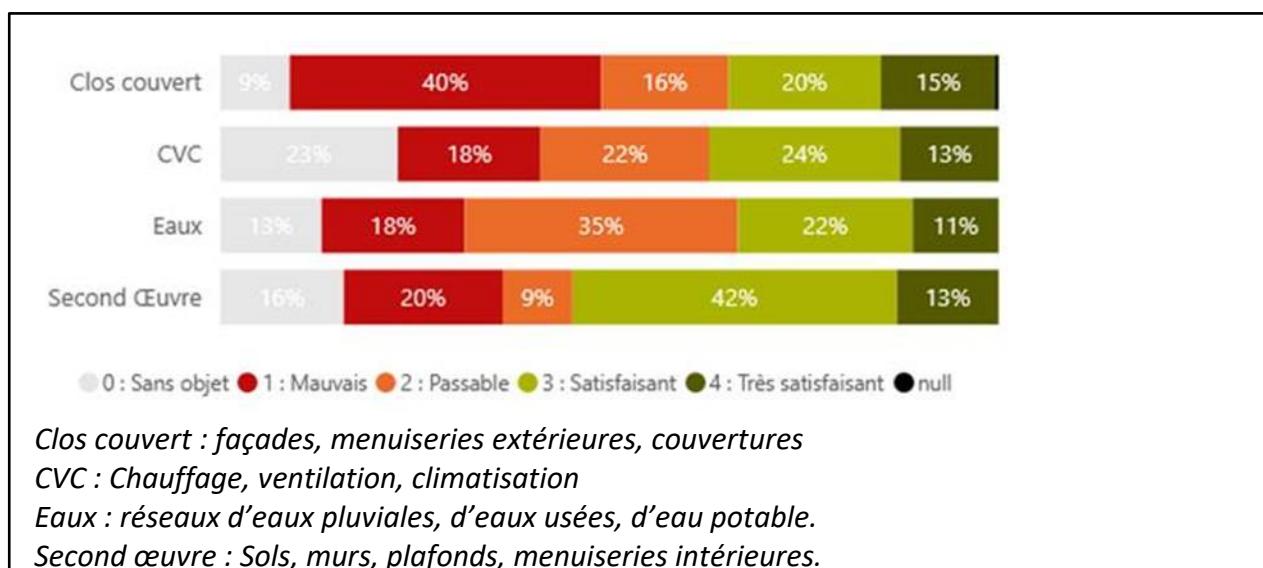
Pour le volet réglementaire et tout particulièrement l'ADAP et le décret tertiaire, de nombreux crédits sont inscrits directement dans les projets par politique publique lorsqu'il s'agit d'une rénovation d'ampleur (Hôtel de Ville / GS Bernardière...).

Par ailleurs, la Ville, accompagnée par l'ADEME, s'est engagée dans la réalisation de son Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) qui consiste notamment à initier des projets de maintenance indispensable et d'efficacité énergétique des bâtiments publics après un diagnostic précis. La Ville est actuellement dans cette phase et l'enveloppe définitive des travaux à réaliser reste à consolider lorsque le plan d'action sera finalisé.

En effet, si la PPI n'anticipe pas à ce jour de projet nouveau sur le prochain mandat, elle devra tenir compte à la fois des achats récurrents (véhicules, matériel, mobilier : 2.4 M€ / an), de la fin des projets de ce mandat en cours de réalisation (20.88 M€ entre 2026 et 2028), et de la maintenance courante avec des travaux de sécurité et un cadre réglementaire à respecter.

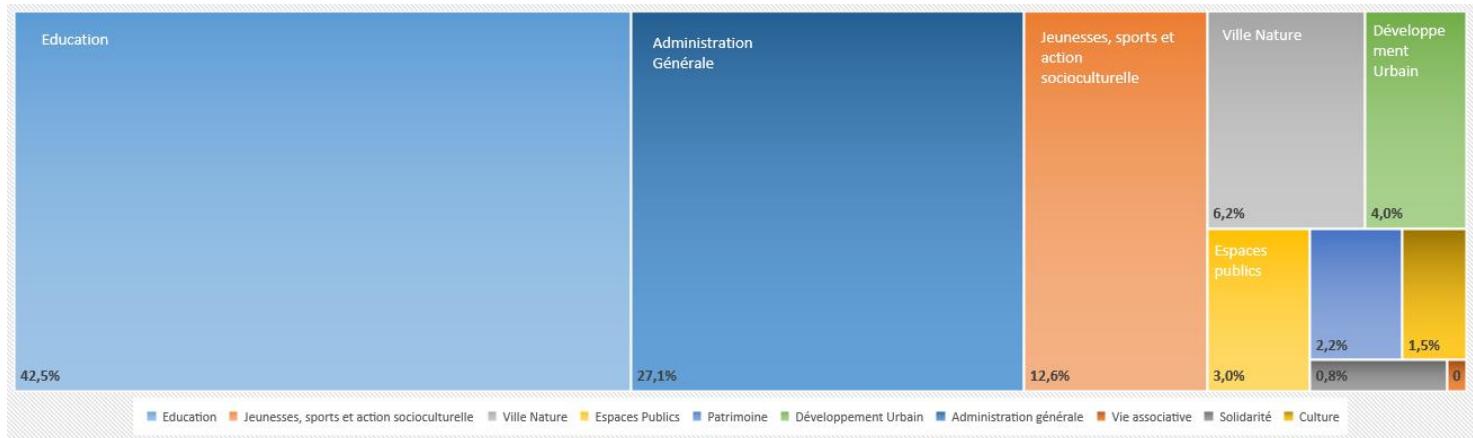
Sur la maintenance, un travail très fin a été réalisé permettant d'estimer sur 7 années (entre 2026 et 2032) les besoins de rénovation sur le clos couvert (façades, menuiseries extérieures, couvertures) et des installations techniques (chauffage, ventilation...) diagnostiqués en mauvais état en 2024.

Pour le clos couvert, il s'agit de 40 % des bâtiments (dont ceux qui font l'objet de travaux en cours) qui sont concernés.



Enfin, comme cela a été soulevé par la CRC, la Ville va poursuivre ses efforts en matière de transition en privilégiant dans ses achats la seconde main, le réemploi et le reconditionné notamment dans les équipements informatiques dans les limites des exigences de cybersécurité et poursuivre la mutation de sa flotte de véhicules vers l'électrique.

Pour l'année 2026, la répartition par politique publique sera la suivante



Projets d'investissement – les principaux projets par politique publique en 2026

Education	Ville Nature	Espaces Publics
Site Soleil Levant GS + Extérieurs GS Bernardière GS Condorcet GS Grand Bois Projet Bourg (études)	Acquisitions foncières Zones humides - Boucle de promenade Sud Bourg Site de pontpierre (sécurisation) Cours Hermeland îlots de fraîcheur dans les écoles	Bouleodrome Couvert Espace de Glisse Stationnements Vélos Parc des Haradières
Administration générale	Jeunesses, sports et action socioculturelle	Autres
Subvention aux partenaires (CSU) Cimetières Locaux jardiniers (clos Fleuré) Hôtel de ville	Chézine Réfection terrain synthétique CSC Soleil Levant Gymnase du Bourg CSC Sillon - Graine de Café	Acquisitions Foncières Etudes de faisabilités Manoir de la Bégraisière (confortation) Espace de jeux - petite enfance PPMS Médiathèque Gao

4.3. Financement de l'investissement

Pour financer ce programme d'investissement, la Ville va poursuivre sa recherche accrue de subventions d'investissement auprès de ses partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Nantes Métropole). Toutefois, le Conseil départemental et le Conseil régional se désengagent déjà et réduisent les enveloppes de subventions à destinations des collectivités. Il en va de même pour les subventions de l'Etat avec les annonces du PLF 2026 et la poursuite de la baisse des fonds verts et ce, malgré l'urgence de réaliser des travaux pour réduire notre impact environnemental ainsi que le regroupement des dotations de soutiens à l'investissement avec au passage une baisse de l'enveloppe globale.

Pour mémoire, entre 2020-2024. Nous avons perçu 8.9 M€ de subventions d'investissement, nous anticipons 0.5 M€ en 2025 et 2.5 M€ en 2026 avec seulement une provision de 0.12 M€ de subventions nouvelles compte-tenu du cycle budgétaire et de la finalisation des projets déjà lancés et donc déjà subventionnés (GS Bernardière / Hôtel de Ville par exemple).

Sur le volet FCTVA, si le PLF 2026 prévoit la suppression de la part fonctionnement, à ce stade, sur l'investissement les règles seraient inchangées pour les communes. Pour mémoire, il s'agit d'une recette qui se base sur le montant des investissements N-1 auquel nous appliquons le taux en vigueur de 16.404 %. Sur la période 2020-2025, la Ville a perçu 9.5 M€ et anticipe une recette de 2.1 M€ en 2026.

Par ailleurs pour financer ces investissements, la Ville peut également mobiliser son épargne nette (issue de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement). Cela a été le cas tout au long du mandat puisqu'entre 2020 et 2025, elle a pu mobiliser 70.8 M€ et mobilisera 4.6 M€ en 2026.

La Ville pourra également avoir recours à l'endettement dans la mesure où ses ratios sont excellents. Pour mémoire, la Ville a adhéré fin 2023 à l'Agence France Locale. Il s'agit d'une banque qui officie seulement auprès des collectivités et de fait oriente ses financements vers des projets locaux. La Ville souhaite également s'engager dans une démarche de transition pour son endettement et entend contractualiser avec des établissements engagés en ce sens.

FOCUS sur l'évolution de l'endettement de la Ville

A compter de 2026, nous projetons un endettement à taux fixe de 3.5 % sur 15 ans.

La gestion saine et rigoureuse de la Ville de Saint-Herblain permettra de maintenir des ratios maîtrisés jusqu'à la fin du mandat et de bénéficier de bonnes conditions dans la recherche de financement, même si l'instabilité politique actuelle et la dégradation de la note de la France pourraient dans les mois à venir avoir des conséquences sur les taux.

La Ville va donc poursuivre son désendettement en 2026 avec un encours de dette à 3.0 M€ et une capacité de désendettement inférieure à une année.

La capacité de désendettement restera maîtrisée. Sous réserve, notamment du maintien des financements extérieurs de nos partenaires.

■ II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Les orientations retenues pour l'année 2026 reposent sur des choix sérieux dans un contexte de fortes incertitudes.

Comme nous l'avons évoqué un peu plus haut, l'instabilité politique actuelle rend l'exercice budgétaire 2026 encore une fois complexe et périlleux en l'absence de décisions gouvernementales claires sur la participation des collectivités au redressement des comptes publics. D'autant plus si l'on met en perspective les Lois de Finances 2024 et 2025 qui in fine, n'avaient pas retenu les propositions initiales les revoyant même très largement à la baisse.

C'est dans ce contexte que la Ville a élaboré son projet de budget 2026, qui au regard des données en notre possession, fait le choix de poursuivre son soutien au territoire tout en étant résolument tournée vers la transition.

- Les dépenses réelles de fonctionnement seront en hausse de **3.1 %** par rapport au budget primitif de 2025.
 - Une hausse de 0.7 % des charges de personnel (le projeté 2025 anticipe un taux de réalisation à 97 % ce qui explique la faible dynamique entre 2025 et 2026 mais en partant du projeté la dynamique réelle serait de + 3.3 % du fait notamment de la poursuite de l'augmentation des cotisations pour la CNRACL)
 - Une hausse de 3.7 % des charges de fonctionnement des secteurs (notamment du fait de l'augmentation des fluides et de l'entretien des bâtiments communaux),
 - Une hausse de 8.6 % sur les subventions et participations qui intègrent notamment les nouveaux flux financiers (flux croisés) du nouveau schéma socioculturel (augmentation des subventions pour financer le portage direct par les ASEC de la masse salariale, incluant notamment le remboursement à la Ville des mises à disposition de personnel),
 - Une hausse des indemnités d'élus compte tenu du passage du seuil des 50 000 habitants, à fixer au conseil municipal d'installation,
 - Une baisse de 21.7 % des charges financières.
- Des recettes réelles de fonctionnement qui progressaient de **0.3 %** par rapport au budget primitif de 2025.
 - Stabilité des taux de fiscalité votés par le Conseil Municipal, compte tenu de l'engagement pris sur le mandat, avec une revalorisation nationale des bases fiscales à + 1.1 %,
 - Une évolution des tarifs municipaux dans la limite de l'inflation 2025,
 - Une stabilité des droits de mutation par rapport au BP 2025 mais une baisse par rapport au CA 2025 anticipée à 2.5 M€ (net ralentissement au second semestre)
 - Un impact fort du PLF 2026 : suppression de la part fonctionnement du FCTVA, écrêtement de la dotation forfaitaire, baisse des compensations fiscales.
- Un programme d'investissement de 26.3 M€ (hors reports de crédits), avec la mise en chantier de deux opérations majeures (rénovation de l'Hôtel de Ville, rénovation – extension du groupe scolaire de la Bernardière).

● **A – LE FONCTIONNEMENT** (*Par rapport au budget primitif de 2025*)

1- Les dépenses

Le personnel : La masse salariale sera en hausse de 0.7 % en 2026, du fait de la prise en compte de l'augmentation de la part patronale de 3 points de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (650k€) et l'amélioration des avantages sociaux pour les agents. La dynamique peut paraître faible mais elle est permise par un CA projeté plus faible qu'envisagé au BP2025.

Enjeu pour St-Herblain : **55.13 M€** contre 54.74 M€ en 2025.

Structure des effectifs (31/12)

	2020	2021	2022	2023	2024	Projeté 2025	BP 2026
Emplois permanents	1017	1017	1123	1187	1139	1156	1159
Catégorie A	13%	15%	13%	14%	13%	13%	13%
Catégorie B	21%	21%	24%	25%	22%	22%	22%
Catégorie C	66%	64%	63%	62%	64%	64%	64%

	2020	2021	2022	2023	2024	Projeté 2025	BP 2026
Emplois non permanents	124	119	145	77	76	76	76
animateurs périscop	114	114					
total	238	233	145	77	76	76	76

Rémunération (permanents et non permanents)

	2020	2021	2022	2023	2024	Projeté 2025	BP 2026
Traitements indiciaires	24 309 100,67 €	24 772 512,38 €	26 131 880,00 €	27 522 850,13 €	27 585 919,55 €	27 387 502,00 €	27 769 848,00 €
Régimes indemnitaire	3 201 531,84 €	3 440 340,28 €	3 618 342,00 €	4 117 922,24 €	4 137 091,75 €	4 318 503,00 €	4 413 252,00 €
NBI	293 784,30 €	297 147,35 €	298 425,00 €	326 838,50 €	331 215,38 €	331 430,00 €	344 232,00 €
Heures supplémentaires	79 566,21 €	132 078,06 €	175 374,00 €	37 953,81 €	114 751,16 €	34 987,00 €	84 462,00 €
Heures complémentaires	297 621,50 €	390 656,95 €	413 773,00 €	395 879,61 €	498 197,43 €	428 108,00 €	258 732,00 €
Brut non chargé	31 088 427,33 €	32 112 946,60 €	33 860 066,79 €	35 962 625,13 €	35 969 737,42 €	35 555 347,38 €	36 753 762,65 €
Avantages en nature	83 935,37 €	80 324,08 €	69 143,97 €	62 912,12 €	52 624,22 €	52 624,22 €	52 624,22 €

Masse salariale

	2020	2021	2022	2023	2024	Projeté 2025	BP 2026
	44 698 723 €	46 255 459 €	49 097 097 €	52 145 806 €	52 156 119 €	53 333 021 €	55 130 644 €

L'intérêt de la dette : Le désendettement sur notre stock de dette se poursuivra en 2026 comme en 2025. De ce fait, les frais financiers continuent leur décroissance.

Enjeu pour St-Herblain : **0,09 M€** contre 0,12 M€ en 2025.

Subventions aux associations et établissements publics : S'agissant des subventions, la Ville majore, comme en 2025, de + 2 % en 2026 l'ensemble des enveloppes de subventions aux associations à caractère social, culturel, sportif, de loisirs ainsi que pour l'OHRPA et la MJC. Le COSC verra sa subvention augmenter de 6,23 % compte tenu de l'impact des refacturations de salaires et du PLFSS qui prévoit la fiscalisation des chèques vacances et des chèques cadeaux. Par ailleurs, avec l'évolution du schéma socioculturel, outre la nouvelle décomposition des flux croisés, une provision a été intégrée au projet du budget faisant passer l'enveloppe globale de 197 k€ à 266 k€. Elle fera l'objet d'ajustement en cours d'année 2026 à l'issue des discussions en cours pour l'établissement des nouvelles conventions.

S'agissant du Carré International, une réfaction de 27 k€ a été appliquée en 2026, suite à une vacance de poste en 2025 et une redéfinition des dépenses de systèmes d'information mais une subvention pour le projet N'Diaganao, a été intégrée pour + 20 k€. Montant total de la subvention 102,1 k€ (contre 107,2 k€ en 2025)

La subvention au CCAS connaît une dynamique en 2025 confirmant l'engagement fort de la Ville autour de l'action sociale et des séniors (+ 2,26 % soit 2,24 M€ en 2026).

La Ville poursuit également son accompagnement des écoles privées et à Diwan (dorénavant sous contrat) à hauteur de 0,61 M€.

Enfin, la Ville va également conforter son offre autour de l'accueil des jeunes enfants, avec l'impact en année pleine de l'ouverture de 40 places en crèche – budget global 1,02 M€ pour l'ensemble des dispositifs déployés.

Enjeu pour St-Herblain : **6,26 M€** contre 5,77 M€ en 2025.

Indemnisation et frais des élus : Avec le passage à + de 50 000 habitants, l'enveloppe pour les frais des élus pourrait être majorée avec le renouvellement de l'assemblée délibérante. Cette enveloppe maximale a été intégrée à compter d'avril 2026, à débattre et fixer lors du Conseil Municipal d'installation.

Enjeu pour St-Herblain : **0.66 M€** contre 0.47 M€ en 2025.

Autres dépenses de fonctionnement : Ces dépenses sont en forte augmentation par rapport au budget 2025 (+ 8.5 %) notamment sous l'effet du DILICO et du fait de l'augmentation des charges à caractère général (+3.7%).

Sur le DILICO, le BP 2025 prévoyait une baisse de recettes, alors que dans les faits il s'agit d'une atténuation de produit affectée en dépense. En l'état des discussions au Parlement, la Ville fait le choix d'inscrire 778k€ en 2026 pour ce dispositif (contribution pouvant être équivalente à un DILICO ramené à un fonds d'1Mds€).

Sur les charges à caractère général, les fluides devraient connaître une augmentation en 2026, ainsi que les frais d'entretien des bâtiments communaux. Par ailleurs, le budget d'alimentation devrait continuer d'augmenter avec une majoration du cout du repas dans le cadre de l'entente, des frais de transport entre le GS de la Bernardière et du site de Renan, enfin des frais liés aux élections sont également intégrés (et seulement pour partie compensés par une recette).

Enjeu pour St-Herblain : **17.77 M€** contre 16,38 M€ en 2025

2 - Les recettes

La fiscalité :

La revalorisation des valeurs locatives, traduisant l'inflation glissante entre novembre N-1 et novembre N, devrait être de + 1.1 % en baisse par rapport à 2025 du fait du net ralentissement de l'inflation (pour mémoire + 1.7 % en 2025).

La Ville n'envisage pas d'augmentation de la fiscalité après près de 15 ans de stabilité des taux communaux.

En résumé :

Taux de TH =	27,63 %	comme depuis 2010 (sauf pour les résidences secondaires)
Taux de FB =	39,32 %	comme depuis 2010
Taux de FNB =	110,10 %	comme depuis 2010

Par ailleurs, en 2026, la Ville devrait percevoir une nouvelle recette, la taxe sur les friches commerciales estimée à 70 k€. Ce dossier est en cours d'instruction à la Direction Générale des Finances Publics.

Pour mémoire, la Ville a voté en 2022 la majoration à hauteur de 50 % de la valeur locative des résidences secondaires dans la mesure où la Ville est en zone tendue et qu'elle manque de logements pour des résidences principales

Enjeu pour St-Herblain : **48.16 M€** contre 47.22 M€ en 2025

Les compensations fiscales :

Pour 2026, le périmètre va évoluer. S'il reste inchangé pour la compensation sur les exonérations de droit de la taxe foncière (dont les personnes de condition modeste et l'exonération de la taxe sur le foncier bâti pour les bailleurs) ainsi que la compensation sur les logements vacants, le PLF 2026 prévoit en revanche une réfaction de 0.75 sur la compensation suite à la décision du gouvernement en 2021 de réduire de moitié la valeur locative des établissements industriels. La perte pour la Ville est estimée à 0.4 M€

Enjeu pour St-Herblain : **1.50 M€** contre 1,83 M€ en 2025.

Les produits des recettes tarifaires :

Le choix concernant l'évolution des tarifs fixés au forfait applicables au 1^{er} septembre 2026 et au 1^{er} janvier 2027 se prendra lors de la délibération proposée au Conseil Municipal de juin 2026 (du fait des élections de mars) décidant les principaux tarifs municipaux et se fera au maximum en fonction du niveau d'inflation constaté en 2025.

Par ailleurs, il a été constaté en 2025 une dynamique des recettes tarifaires (projeté 4.27 M€ pour un BP de 4.09 M€) due à l'augmentation de la fréquentation sur la restauration scolaire, le périscolaire et l'ALSH mais avec un ralentissement de la dynamique depuis la rentrée 2025.

Enjeu pour St-Herblain : **4.35 M€** contre 4.09 M€ en 2024.

Les reversements de Nantes Métropole :

Le pacte financier et fiscal décidé au niveau de Nantes Métropole qui fixe les règles de répartition de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire a été validé au conseil métropolitain de décembre 2021.

La Métropole verse également à la Ville une participation via le fonds tourisme et via le pacte des solidarités en lien avec l'Etat.

A noter pour 2026, et avec le renouvellement de l'assemblée délibérante, le montant inscrit au BP 2026 est une reconduction des montants perçus en 2025 à l'exception du fonds tourisme et de l'attribution de compensation impacté en 2025 par la clause de revoyure au titre de l'entretien des espaces verts métropolitains en abord de voirie avec un effet rétroactif sur la seule année 2025.

Allocation de compensation : **12.55 M€** contre 12.64 M€ en 2025

Dotation de solidarité : **2,92 M€** contre 2,88 M€ en 2025

Fonds piscine : **0.21 M€** montant inchangé, mais possible réfaction si fermeture

Autres recettes : **0.31 M€** contre 0.32 M€ en 2025

La DGF et la DSU :

Le PLF 2026 prévoit une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€ avec +150 M€ sur la DSR et + 140 M€ sur la DSU. Mais dans le même temps, l'Etat n'abonde pas cette dynamique, l'équilibre devant se faire à enveloppe constante. Autrement dit, l'écrémentement de la dotation forfaitaire permettra entre autre d'équilibrer cette nouvelle dépense pour l'Etat.

La DSU va donc être dynamique pour Saint-Herblain (+ 67 k€) alors que la dotation forfaitaire va être en baisse du fait d'un écrémentement majoré (480 k€ en 2026 contre 238 k€ en 2025) et ce malgré la dynamique de population prévue pour 400 habitants supplémentaires soit une majoration de 46 K€.

DGF : **3.01 M€** contre 3.48 M€ en 2025

DSU : **1.69 M€** contre 1,21 M€ en 2025

Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

La CAF accompagne la Ville de Saint-Herblain au travers de plusieurs dispositifs comme la convention territoriale globale, le bonus territoire, les fonds publics de territoire ou encore la prestation de service unique autour de la petite enfance, de la jeunesse, de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs sans hébergement, de l'organisation des séjours, le bonus attractivité, le bonus trajectoire.

Mais avec l'évolution du schéma socioculturel, et la dénonciation par la CAF de la convention qui nous liait, la Ville va perdre 327 k€ de recettes CAF au profit des ASEC en année pleine. La Ville va percevoir en 2026 seulement le solde de 2025 soit 92 k€. Cette perte de recette se répercutera dans la mise en place des nouveaux flux croisés avec les associations.

CAF : **4.18 M€** contre 4.28 M€ en 2025

● B – L'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses

Pour 2026, le programme d'investissement prévoit une enveloppe de **26.26 M€** (hors reports), répartie de la façon suivante :

- ¤ Achats matériels, véhicules, mobilier : 2.45 M€ (dont informatique 1.04 M€, transition écologique de la flotte automobile 0.17 M€, achats matériels et mobilier 1.24 m€)
- ¤ Maintenance courante : 4.32 M€ (patrimoine bâti et espaces publics -> entretien et travaux d'amélioration diffus – intégration du SDIE sur le volet Patrimoine)
- ¤ Obligations réglementaires (Adap et décret tertiaire) : 0.72 M€ (dont ADAP 0.32 M€ / décret tertiaire 0.40 M€).
- ¤ Projets du mandat par politique publique (18.77 M€) :
 - Education : 7.97 M€ (dont travaux locaux classes vertes Gournerie 0.07 M€, travaux GS Soleil Levant et aménagements 0.10 M€, travaux GS Grand Bois 0.09 M€, travaux de mise en accessibilité du GS Rabotière 0.79 M€, lancement des études pour le projet Bourg 0.04 M€),
 - Jeunesse, sports, action socioculturelle : 2.37 M€ (dont travaux CSC Soleil Levant 0.58 M€, réfection terrain synthétique Chézine 0.93 M€, gymnase du Bourg 0.47 M€),
 - Ville nature : 1.17 M€ (dont travaux îlots de fraicheur dans les écoles 0.41 M€, Projet Urbain Cours Hermeland 0.27 M€, boucle de promenade 0.14 M€, site pontpierre sécurisation 0.11 M€),
 - Espaces publics : 0.57 M€ (espace de glisse urbaine 0.02 M€, déploiement de stationnements vélos à proximité des équipements publics 0.02 M€ et boulodrome couvert 0.25 M€, parc des Haradières 0.27 M€),
 - Patrimoine : 0.41 M€ (manoir de la Bégraisière et PPMS)
 - Développement urbain : 0.74 M€ (maîtrise foncière et étude de faisabilité),
 - Administration générale : 5.08 M€ (dont cimetières 0.18 M€, graine de café 0.34 M€, locaux jardiniers clos fleuris 0.36 M€, travaux hôtel de Ville 3.99 M€, dotations aux partenaires (CSU) 0.21 M€),
 - Vie associative : 0.02 M€ (dont rénovation / extension du local associatif de la Bergerie - études)
 - Solidarité : 0.15 M€ (aménagement terrains d'insertion pour les populations migrantes de l'Europe de l'Est et espaces de jeux pour la petite enfance),
 - Culture : 0.29 M€ (réaménagement médiathèque GAO)

Ce programme pourra être affiné lors de la présentation du budget 2026, en fonction de l'avancement des études, des appels d'offres et notifications.

La section d'investissement porte également le **remboursement du capital de la dette** à hauteur de 1.19 M€ en 2026.

2 - Les recettes

L'Epargne brute (avant remboursement du capital de la dette)	5.76 M€
Le FCTVA est prévu à hauteur de	2.11 M€
Les Cessions de patrimoine communal	0.65 M€
Les subventions d'investissement (déjà notifiées)	1.26 M€
L'emprunt d'équilibre maximal nécessaire se monte à	17.68 M€

Toutefois, le financement des investissements ne nécessiterait pas de recours à l'emprunt en 2026 du fait des résultats reportés cumulés et du résultat 2025 (repris lors du vote du budget supplémentaire de juin prochain) et toute chose égale par ailleurs.

En effet, si le nouveau projet de budget venait demander un effort plus conséquent que celui anticipé aux collectivités, l'équilibre de la section d'investissement par l'emprunt serait alors peut-être nécessaire et viendrait dégrader nos ratios pour l'avenir.